

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Targé – rue Joachim du Bellay  
Acquisition d'un terrain appartenant aux consorts GUILLOT**

Mesdames, Messieurs,

*La commune a procédé récemment à l'élargissement et à la sécurisation du carrefour formé entre la rue Joachim du Bellay et la rue Alexandre Dumas à Targé. A cet effet, la collectivité a acquis plusieurs terrains nécessaires à cet agrandissement, laissant une parcelle privée sans affectation aux abords immédiats du carrefour.*

*Aujourd'hui, après démolition du bâti ancien qui gênait la visibilité et le passage à cet endroit, il s'avère utile pour la commune d'acquérir davantage de foncier afin de maintenir les lieux dégagés.*

*Les propriétaires de ce terrain non-bâti situé rue Joachim du Bellay à Targé, cadastré section HM n°204 pour une contenance de 167 m<sup>2</sup>, ont proposé à la collectivité de l'acquérir. Afin de conserver une visibilité dégagée à l'approche du carrefour, et considérant la situation de ce terrain, il vous est proposé de l'acquérir pour y réaliser un aménagement paysager sommaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**VU** l'avis du service France Domaine en date du 5 août 2008,

**CONSIDERANT** la nécessité de maintenir la visibilité dégagée à ce carrefour,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des propriétaires indivis ont donné leur accord,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir la parcelle cadastrée section HM n°2 04 pour une contenance de 167m<sup>2</sup>, située à l'angle des rues Joachim du Bellay et Alexandre Dumas à Targé, appartenant aux consorts GUILLOT, moyennant un prix de 3000€ toutes indemnités comprises,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de maître Bossé, notaire associé à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS

N SECTION HE/HM

